



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de la protection des
populations**

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Est soumise à consultation du public au titre de l'article L. 181-10-1 du code de l'environnement, la **demande d'autorisation environnementale** au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, présentée par la **SARL GARION** relative à son élevage avicole situé lieu-dit « Leurmin » à Lohuec en vue de l'augmentation de l'effectif à 90000 emplacements poules pondeuses, la construction d'un poulailler et l'actualisation de la gestion des déjections. Ce projet est soumis à évaluation environnementale.

Les autres communes concernées par le projet sont Plougras, Loguivy-Plougras, La Chapelle-Neuve et Calanhel.

La consultation, d'une durée de trois mois, aura lieu du 12 octobre 2026 au 12 janvier 2027.

Composition et consultation du dossier :

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier, des compléments éventuels et des avis des services requis réglementairement pendant toute la durée de la consultation :

- sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/7635/>
- sur le site des services de l'État en Côtes-d'Armor :
<https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Biodiversite-Foret-et-transition-energetique/Installations-classees-agricoles/AUTORISATION-ENVIRONNEMENTALE-LOI-INDUSTRIE-VERTE/SARL-GARION-LOHUEC>
- à la mairie de Lohuec sur un poste informatique dédié, aux horaires d'ouverture.
- en version papier, sur demande au plus tard 4 jours avant la fin de la consultation à la DDPP, 9 rue du Sabot, 22440 Ploufragan.

Pour des informations sur le projet : environnement@ardieconcept.com (mentionner en objet SARL GARION)

Commission d'enquête et permanences

Une commission d'enquête est désignée par le tribunal administratif de Rennes, composée de M. Patrice Rouat, président, Mme Catherine Desbordes et Mme Aurélie Uzeel, membres titulaires.

Le président de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public lors des permanences qui se tiendront à la mairie de Lohuec :

- le jeudi 22 octobre 2026 de 9h à 11h30
- le jeudi 12 novembre 2026 de 9h à 11h30
- le mardi 8 décembre 2026 de 9h à 11h30
- le vendredi 8 janvier 2027 de 9h à 11h30

Observations du public pendant la consultation :

Le public pourra formuler, au président de la commission d'enquête, ses observations qui seront consignées sur le site internet dédié :

- par courrier postal au commissaire enquêteur à la mairie de Lohuec
- directement sur le site internet dédié à partir du lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/7635/>
- par voie électronique à l'adresse suivante : consultation-du-public-7635@registre-dematerialise.fr

Résultats de la consultation et décision :

Le rapport et les conclusions seront publiés sur le site de consultation et celui de l'État, au plus tard à la publication de la décision, pendant 1 an.

Le préfet des Côtes-d'Armor prendra la décision finale : autorisation environnementale (avec prescriptions) ou refus.